

## Synthèse

Les caisses d'assurances sociales jouent un rôle prépondérant dans l'organisation du régime de sécurité sociale des travailleurs indépendants. Elles assurent la tenue des données qui fondent l'établissement des droits et obligations sociales des indépendants et octroient, à leurs affiliés, les prestations sociales dans les branches des allocations familiales, de l'assurance faillite et de l'aide à la maternité. Elles sont en outre chargées du calcul et de la perception des cotisations sociales réclamées aux travailleurs indépendants et assurent le financement de la Gestion globale du régime par un transfert quotidien des recettes de cotisations à l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (Inasti), après avoir prélevé un pourcentage destiné au financement de leurs frais de gestion.

Le contrôle des caisses relève du service d'inspection de la Direction générale des indépendants du SPF Sécurité sociale. Ce service, dont les moyens sont insuffisants, applique pour ses contrôles une approche peu ciblée, selon une périodicité et un calendrier inadéquats, et sans exploiter totalement les ressources informatiques. En outre, l'évaluation des processus de recouvrement des cotisations par les caisses, selon les critères de performance qui leur ont été imposés en 2005 n'a pas été finalisée.

La complexité des mécanismes financiers organisés entre les caisses et l'Inasti fait obstacle à un contrôle efficace des obligations imposées aux caisses pour la répartition et le transfert des cotisations perçues.

Par ailleurs, le régime de sécurité sociale des indépendants ne dispose pas d'une banque de données exhaustive et certifiée étayant la gestion et le contrôle du statut social.

De manière plus globale, l'absence de dialogue de gestion entre les pouvoirs publics et les caisses ne permet pas une maîtrise suffisante des processus-clés.

Enfin, une publicité insuffisante des taux de cotisation réclamés par les caisses pour leurs frais de gestion ne permet pas aux indépendants de choisir leur caisse dans une parfaite transparence.

Au terme de son audit, la Cour des comptes formule des recommandations visant à améliorer à court terme le contrôle par les pouvoirs publics des missions de ces caisses d'assurances sociales.

En outre, elle estime que le rattachement à l'Inasti du service d'inspection, qui relève aujourd'hui du SPF Sécurité sociale, constitue l'une des perspectives qui permettraient d'associer cet Institut à l'orientation des contrôles afin de mieux couvrir ses besoins en matière de certification des données financières, comptables et individuelles et favoriserait une centralisation des outils informatiques. Cette réforme améliorerait également la transparence budgétaire en imputant le coût de ces contrôles à la Gestion globale du régime de sécurité sociale des travailleurs indépendants.

À plus long terme, la Cour des comptes recommande de créer une banque de données exhaustive et certifiée, basée, par connexion ou duplication, sur les données enregistrées dans les caisses.

Elle préconise aussi de revoir l'organisation financière et administrative du secteur en simplifiant les mécanismes de financement des caisses par la mise en place d'un nouveau système basé sur le transfert intégral et immédiat à l'Inasti de toutes les recettes de cotisations, le financement des frais de gestion des caisses et des prestations sociales étant assuré par le biais d'avances de fonds versées aux caisses par l'Inasti.

Dans la recherche d'une meilleure équité entre assurés sociaux et d'une plus grande maîtrise des frais de gestion, la Cour des comptes recommande enfin de lier partiellement la fixation des taux de cotisations pour frais de gestion réclamés aux affiliés à des paramètres traduisant la qualité et le volume de travail des caisses. Ce système permettrait également d'étendre aux caisses les mesures de responsabilisation que l'État a adoptées dans les autres secteurs de la sécurité sociale.

La ministre de l'Économie, des Indépendants et de l'Agriculture s'est engagée, en concertation avec les services concernés, à améliorer dans les meilleurs délais les méthodes de ciblage et la fréquence des contrôles du service d'inspection. Elle souligne toutefois que l'amplification des contrôles spécifiques et globaux nécessitera notamment des ressources humaines et des moyens informatiques nouveaux. Les recommandations visant à renforcer l'efficacité de la gestion du statut social, la transparence des frais de gestion et l'équité entre indépendants ont également retenu son attention.